



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 35026

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la couverture vaccinale en France. En effet, notre pays a eu pendant de nombreuses années une avance considérable en matière de politique vaccinale. Il est cependant aujourd'hui en retard par rapport aux autres pays. Les dernières enquêtes, telles que celles d'IMS Health en 2013, le démontrent : le taux de couverture vaccinale de la grippe sur le territoire français est inférieur de dix points à celui de la Grande-Bretagne. D'un point de vue social, la proportion de nos concitoyens ayant une opinion positive sur la vaccination tend à diminuer de manière notable. Face à la complexité de ces enjeux, la mise en œuvre d'une politique vaccinale adaptée à la population française est aujourd'hui indispensable. Combattre les préjugés sur la vaccination en mettant en place des actions d'information et de prévention, faciliter les modalités d'accès à la vaccination ou encore développer les atouts de la France en matière de recherche sont des propositions qui méritent d'être analysées. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

Même si notre pays dispose aujourd'hui d'une couverture vaccinale de qualité, comme l'atteste la vaccination des nourrissons qui dépasse le seuil de 97 % pour la primo-vaccination, la politique vaccinale reste une grande priorité de santé publique pour le Gouvernement, notamment pour réduire les disparités selon le type de vaccins, mais aussi les disparités territoriales. La politique pour améliorer la couverture vaccinale sera un axe essentiel de la nouvelle stratégie de santé voulue par le Gouvernement, stratégie fondée sur une notion essentielle : le parcours. Il s'agit de simplifier, de faciliter le parcours vaccinal des français. Une première mesure a déjà été mise en œuvre en 2013, avec la simplification et la clarification du calendrier vaccinal. Cette simplification permet de diminuer le nombre d'injections pour une efficacité équivalente. Cette simplification doit concourir à une meilleure adhésion aux schémas vaccinaux. L'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) diffuse et met à disposition de nombreux outils sur son site internet. Il contribue à promouvoir l'accès aux connaissances sur la prévention vaccinale à travers l'élaboration, en lien avec la direction générale de la santé, de documents sur les maladies à prévention vaccinale et de supports d'informations sur les recommandations du calendrier des vaccinations à l'attention du grand public.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35026

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7965

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4906